



Contrat de représentation

(Représentation du club)

entre les soussignés

Nom/Prénom

Numéro d'identification nationale

Domicile

Code postal/Ville/Pays

(Ci-dessous dénommé "l'agent du joueur")

et

Nom/Prénom

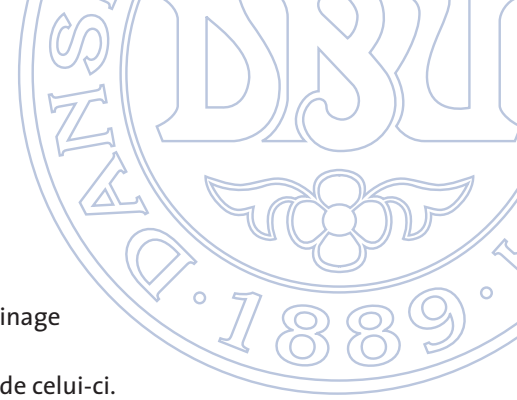
Numéro d'identification nationale

Domicile

Code postal/Ville/Pays

(Ci-dessous dénommé "le club")





1 Clauses introductives

- 1.1 Ce contrat a été consenti de l'agent du joueur personnellement et non pas de l'agent du joueur en tant que représentant d'une société ou semblable. Le contrat définit l'activité de l'agent du joueur en fonction d'agent de joueur du club. L'activité de l'agent du joueur est précisé comme représentation et témoignage d'intérêt du club conformément à ces clauses dont s'occupe l'agent du joueur seulement et de ce fait ses activités ne doivent pas être passés aux employés de celui-ci. L'agent du joueur est soumis au règlement en vigueur de la Fédération Danoise de Football d'agents de joueurs et ce contrat ne peut pas conférer des droits ultérieurs à l'agent du joueur ni attacher d'obligations ultérieures au club en dehors des clauses de ce contrat.

2 Licence

- 2.1 L'agent du joueur confirme au consentement de ce contrat de tenir une licence établie de la Fédération Danoise de Football en fonction d'agent de joueur et il s'engage à la maintenir pour la durée de ce contrat. Le contrat est résilié sans avis au cas où l'agent du joueur serait privé de sa licence quel que soit le motif.

3 Durée et résiliation

- 3.1 Le contrat entre en vigueur le _____ jusqu'au _____ après quoi il est résilié sans avis. Le contrat peut au plus longtemps durer 24 mois du date de la signature. Le contrat est renouvelé par consentement écrit si les parties sont d'accord.

- 3.2 D'après la clause 3.1 la durée de contrat est soit: **(mettez une marque seulement)**

- Résiliable et peut être résilié de chaque partie avec _____ mois de préavis écrit avant le premier du mois.
- Non résiliable

4 Rémunération

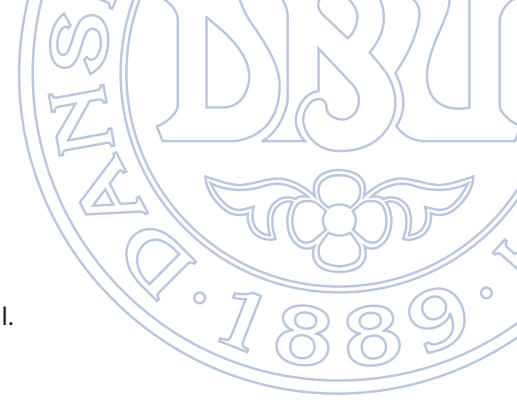
- 4.1 L'agent du joueur est rémunéré d'un seul paiement de _____ (indiquez le montant précis et devise)
- 4.2 Seulement le club doit rémunérer l'agent du joueur pour le travail exécuté.

5 L'autorisation de l'agent du joueur

- 5.1 L'agent du joueur tient une autorisation exclusive à _____
- L'agent du joueur tient une autorisation non exclusive à _____

- 5.2 L'autorisation de l'agent du joueur est soumise à une durée déterminée voir clause 3.

- 5.3 Conformément à ce contrat l'agent du joueur n'est pas autorisé à entretenir un contrat au nom du club ou d'une autre manière engager le club dans un rapport de contrat. Tout contrat est convenu à la condition que le club accorde son agrément définitif par sa signature.



6 D'autres accords

- 6.1 D'éventuels accords particuliers entre les parties qui complètent ce contrat de représentation doivent être conformes aux règlements en vigueur de la Fédération Danoise de Football et FIFA pour agents de joueur et doivent être joints à ce contrat pour enregistrement chez la Fédération Danoise de Football.

7 Legislation d'ordre public

- 7.1 L'agent du joueur s'engage à respecter les règlements de FIFA, UEFA et de la Fédération Danoise de Football. En plus l'agent du joueur s'engage à respecter la législation nationale en ce qui concerne le droit de travail, le règlement de l'agence nationale d'emploi et d'autres lois d'ordre public en vigueur.

8 Loi applicable

- 8.1 Ce contrat doit être interprété selon la loi danoise en vigueur.

9 Plaintes disciplinaires et litiges de droit civil

- 9.1 Les parties se déclarent d'accord avec et s'engagent à respecter les règlements d'agent de joueur en vigueur de la Fédération Danoise de Football et de FIFA.

10 Signature et enregistrement

Ce contrat est signé des parties en trois (ou quatre) exemplaires qui après l'enregistrement chez la Fédération Danoise de Football seront confiés à:

- 1) La Fédération Danoise de Football
- 2) L'agent du joueur
- 3) Le club
- 4) La Fédération Nationale de Football où le club est enregistré (seulement si celle-ci se distingue de la Fédération Danoise de Football)

Le délai d'enregistrement compte 30 jours de la date de signature.

Date de signature

L'agent du joueur (tampon et signature)

Date de signature

Le club

Accuse de réception de contrat:

Date de réception

La Fédération Danoise de Football (tampon et signature)

Date de réception

La Fédération Nationale autre que la Fédération Danoise (tampon et signature)